



ASSOCIATION NATIONALE DES LAPINS ARGENTÉS · DEPUIS 1961

Règlement Parquets Inter Races Argentés

Championnat de France

Le concours est ouvert uniquement aux éleveurs membres de l'A.N.A. à jour de cotisation. Il concerne les ARGENTÉ DE CHAMPAGNE, ARGENTÉ DE SAINT-HUBERT, ARGENTE ANGLAIS, GRAND et PETIT ARGENTÉ CLAIR.

ARTICLE 1 : Pour participer, l'éleveur devra désigner 4 cages d'une même race et même coloris pour les argentés anglais. Les deux sexes doivent être représentés.

ARTICLE 2 : Un éleveur peut présenter autant de parquet qu'il le souhaite mais un seul par race et coloris (Anglais).

Deux cages Joker pourront être désignées par l'éleveur. Ces cages serviront à départager les concurrents en cas d'égalité. La cage Joker 1 sera prise en compte en 1er. En cas de nouvelle égalité, la cage Joker 2 sera prise en compte.

ARTICLE 3 : Il sera attribué un titre de Champion et vice Champion de France. Les parquets classés de la troisième à la 10ème place seront récompensés.

Les feuilles d'inscription seront envoyées par mail, environ deux semaines avant le concours et seront remises à la Société organisatrice le jour de l'enlèvement.